



La Gazette de l'UNSA-Ecologie



Contactez-nous

Secrétaire Général
Éric GOURDIN
06-08-57-72-62

Secrétaire Général Adjoint
Aurélien LEDUC
06-27-02-55-41

Secrétaire National
Christophe LEONARDI
06-25-03-21-59

Trésorier
Yannis FALQUE
06-25-03-20-78

Trésorier Adjoint
Damien HOLLARD
06-27-02-56-60

unsa.ecologie@ofb.gouv.fr

Comité social d'administration OFB

- Jeudi 08 février 2024 -

Propos liminaires :

L'Unsa-Ecologie revient sur les conséquences désastreuses des propos irresponsables du 1^{er} ministre lors de son déplacement pour rencontrer des agriculteurs. En effet, demander notre désarmement et le placement des Services départementaux sous l'autorité des Préfets a « donné des ailes » aux agriculteurs qui, dès lors, se sont sentis soutenus et autorisés à toutes les exactions contre les bâtiments, véhicules et à proférer des menaces contre les Inspecteurs de l'Environnement.

Après une semaine de dérives, le Gouvernement a tenu une conférence de presse à Matignon au cours de laquelle des annonces ont été faites.

L'Unsa-Ecologie salue la prise de position publique de notre Ministre de tutelle Ecologie, Christophe Béchu qui a exprimé clairement son soutien aux Inspecteurs de l'Environnement et a reconnu une part de responsabilité politique de sa part.

Néanmoins, en fin de discours, le Ministre Béchu a annoncé un projet de convention avec la FNSEA et JA à l'instar de ce qu'a fait la Gendarmerie en 2019 pour sécuriser les exploitations agricoles (lutte contre les vols, cellule DEMETER sur le renseignement et les enquêtes). Or, s'agissant des reproches que nous font la FNSEA et JA, nous nous inquiétons des sujets que pourraient comporter cette convention.



L'Unsa-Ecologie est satisfaite aujourd'hui de la ligne ferme tenue sur le non-désarmement des Inspecteurs de l'Environnement par les Ministres de tutelle de l'Ecologie et de l'Agriculture mais aussi par le Ministère de l'Intérieur. Nous restons cependant vigilants sur les prochaines annonces du Gouvernement et du Président de la République.



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

Réponses du Directeur général suite aux propos liminaires :

« La crise n'est pas terminée malgré le lever des blocages. Il y a des situations agricoles désastreuses. En période de crise, il faut se serrer les coudes et dans ce sens le Directeur général remercie les Organisations syndicales pour les implications et la couverture médiatique qu'elles ont pu avoir.

Il ne faut pas se tromper d'ennemi sur les prises de positions du ministre Béchu lors de sa conférence de presse et sa défense de l'établissement et de ses agents ».

Le Directeur général est d'accord que des signes politiques « mauvais » ont été tenus sur les politiques publiques de l'environnement. *« Mais pour le moment aucune décision forte n'a été prise »*, souligne-t-il.

Il note d'ailleurs que dans les médias le ton commence à changer sur les positions sur les phytos par exemple. *« Il y a quand même un gros manque de connaissances de nos métiers par la presse, même spécialisée, et on a l'impression qu'il faut recommencer à chaque fois d'expliquer nos missions »*, précise-t-il, et d'ajouter : *« On va communiquer plus, M6 va faire un reportage sur le métier d'un inspecteur de l'environnement et France Télévisions nous a également contactés ».*

Sur la défense des agents : *« il n'y a pas d'ambiguïtés. Il faut systématiquement déposer plainte ».*

Sur le moral des troupes : c'est un dossier important. Le Directeur général s'est déplacé dans 5 régions en 10 jours : *« On a des agents en mode révolte qui veulent partir au combat. On est agents de l'État et on se doit d'être exemplaires, ne pas réagir à chaud, on a d'autres agents qui sont déstabilisés car ils avaient l'impression qu'on avait le vent dans le dos avec des politiques publiques environnementales bien prises en compte mais qu'avec des propos politiques malvenus ils ont maintenant l'impression que tout s'écroule ».*

Le Directeur général compte sur la mobilisation de tous : réseau de prévention, psychologue du travail etc. *« il y a un enjeu de management très fort aujourd'hui et dans les temps à venir »*, précise-t-il.

Sur le projet Raison d'Être : Le Directeur général pense, contrairement à certaines Organisations syndicales, que ce projet a toute sa place dans le contexte actuel pour avancer : *« Il est temps d'arrêter ce qu'on veut être et ensuite défendre nos intérêts, même si on ne sait pas si on y arrivera au final ».*

Sur le tableau des sites impactés par les manifestations agricoles : il déclare que la liste est disponible et notamment la liste des photos qui est plus parlante. Sans sous-estimer les attaques, le Directeur général rappelle que des MSA, des DREAL et une fédération de pêche ont été visées également. L'ANSES a été attaquée également. *Devons-nous devenir une structure indépendante et autonome comme demandé par EFA-CGC dans sa déclaration liminaire ?* Le Directeur général rappelle que nous sommes dans le « Pack » de l'État et il en profite pour rappeler la différence fondamentale entre Police Administrative/Police Judiciaire, autorité des préfets et des procureurs,

tout comme pour les gendarmes, ni plus ni moins. « *C'est la constitution, la séparation des pouvoirs... Quand des préfets dépasseront la ligne il faut faire remonter absolument* », ajoute-t-il.

Sur la convention à venir avec le monde agricole : le Directeur général s'interroge sur le fait que les gendarmes soient bien perçus par les agriculteurs et pas l'OFB ! Il s'est rendu compte que les gendarmes les protègent alors que les rencontres avec l'OFB se font essentiellement dans un cadre répressif.

Aussi, le Directeur général précise que ce ne sera pas la même orientation que la gendarmerie.

L'objectif serait multiple :

- 1) Qu'on se parle en local avec la chambre d'agriculture en instaurant des points de rencontre à fréquence régulière (2/3 fois par an). Le Directeur général en profite pour rappeler le rôle essentiel de faire fonctionner les COLDEN et les MISEN. Il précise que c'est aux préfets de bien communiquer sur la politique de contrôle environnemental. « Quand c'est fait ça marche mais quand ce n'est pas fait, c'est là où on s'interroge sur les contrôles de l'OFB ». Pour environ 30 départements on note que la MISEN ne fonctionne pas et dans 2/3 des MISEN, il n'y a aucune communication.
- 2) Dans le projet de convention, les agriculteurs veulent mettre en place une « procédure d'appel » dans les cas où ils estimeraient que les interventions des Inspecteurs de l'Environnement ne seraient pas justifiées.

Trois possibilités envisagées :

- Intervention du Préfet dans la procédure
- Analyse en interne OFB
- Inspection au niveau ministère IGEDD

Le Directeur général ne souhaite pas que ce soit le préfet qui soit la porte d'entrée. Il estime de son côté qu'il ne faut pas avoir peur de cela, qu'on a tout à gagner en étant transparent, ce que nous partageons. Il souhaite que le contrôle soit fait par un service interne de l'OFB.

Nous intervenons pour préciser que parfois, nous sommes considérés par certains comme étant des militants écologiques. **Si les contrôles menés peuvent faire l'objet de réclamations devant un service d'inspection, il faut que les Inspecteurs de l'Environnement soient dotés de caméras piétons pour objectiver les contrôles**, et non pas se reposer sur la version de l'un contre la version de l'autre. Nous ajoutons que le fait de savoir que le contrôle est filmé fait immédiatement baisser la pression de la personne contrôlée.

Le Directeur général est favorable à notre proposition et il souhaite engager une expérimentation sur le déploiement de caméras piétons. Il ajoute que le déploiement dans certains services (Police municipale par ex), le port de caméra piéton a fait baisser drastiquement le nombre de contentieux sur les méthodes de contrôles. La question est : *Est-ce qu'on veut mettre cela dans la loi dès maintenant ? Ou on expérimente en interne et on voit ce que ça donne...*

3) « *L'aspect formation réciproque sera également abordé dans la future convention avec la formation des Inspecteurs de l'Environnement aux enjeux agricoles et en retour on veut que les agents des chambres soient formés à la politique environnementale et surtout la diffuse au monde agricole* », précise le Directeur général.

À ce stade des échanges, nous affirmons la nécessaire présence sur le terrain, au contact de la population, des Inspecteurs de l'Environnement qui permet aussi de nouer des relations privilégiées avec le monde agricole, notamment quand ils appellent pour des dégradations sur leurs cultures ou des actes de braconnages sur leurs parcelles. Cela permet de les rencontrer dans un autre cadre que la police répressive, mais ce genre de missions de connaissance du terrain, de dialogue avec nos concitoyens n'est malheureusement plus encouragé. Ce côté positif de nos missions à l'endroit du monde agricole devrait faire l'objet des mesures arrêtées dans la convention.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du 05 octobre 2023 (pour avis).

L'Unsa-Ecologie a fait ses remarques en amont et elles sont inscrites au procès-verbal.



Résultats des avis : Favorables à l'unanimité

Point 2 : Modification de l'instruction relative à l'armement concernant les mesures de retrait et de restitution de l'armement (pour avis).

Ce projet de modification a déjà été mis à l'ordre du jour lors de la précédente réunion du Comité social d'administration. Mais le sujet n'étant pas épuisé, le Directeur général a remis à cette séance son passage au Comité social d'administration pour avis.

Le projet prévoit des propositions de modifications et de compléments sur :

- Conditions d'affectation des armes
- Précisions sur les mesures conservatoires et de retrait
- Modalités de remise à niveau et d'évaluation TIP
- Suivi des entraînements TIP
- Transport des munitions
- Coffres individuels dans les centres de formation de l'OFB et au domicile des agents
- Zone neutre dans les armureries

L'Unsa-Ecologie salue le travail fait avec l'administration et les Organisations syndicales sur la mise à jour de cette instruction et la définition de nouvelles règles qui étaient nécessaires.

Sur la validation du parcours complet de commissionnement pour l'affectation d'une arme de service, nous demandons de remplacer « suivre » par « valider ». La condition d'avoir suivi la formation complète est en effet nécessaire mais pas suffisante, encore faut-il l'avoir validée.

↳ Modification acceptée par l'Administration.

Sur la liste du matériel individuel : Où en est-on de l'expérimentation montagne pour le port du ceinturon ? Et où en est-on sur le port discret ? Nous demandons que les gants de palpations et le matériel de port discret soient intégrés à la liste des équipements individuels car il s'agit d'EPI (équipement protection individuelle) dont l'utilisation revêt aussi un caractère hygiénique.

Sur le point de l'expérimentation d'un modèle adapté pour le port de l'arme en montagne que nous avons soulevé dès le travail en groupe de discussions, l'Administration nous informe que l'expérimentation s'est révélée concluante. Ainsi, le ceinturon actuel sera remplacé par une ceinture élastique permettant le port des menottes, du bâton de défense et de l'arme de service. Ce modèle remplacera également celui en service aujourd'hui pour la tenue civile.

Sur les coffres individuels : L'administration rapporte deux positions : celle des Directeurs régionaux qui veulent l'obligation de fixer les coffres au domicile et celles des Organisations syndicales qui demandent que ce soit une recommandation.

Nous rappelons qu'il n'existe aucun texte législatif, notamment dans le code de la sécurité intérieure, qui permet de s'opposer à la protection juridique accordé au domicile et qui permettrait d'imposer cette obligation. Aussi, l'Unsa-Ecologie est favorable à la recommandation de fixer le coffre mais pas à l'obligation.

↳ L'Administration accepte cette position.

Sur les entraînements TIP : Afin de nous familiariser avec les EPI spécifiques, nous demandons à ce que des séances d'entraînement soient faites avec le port du gilet pare-balle (demande faite en groupe de travail) mais aussi avec les gants de palpation. Pour ces derniers, la dextérité est totalement différente, ce qui rend nécessaire l'entraînement. Pour des raisons de sécurité, l'Unsa-Ecologie encourage les Inspecteurs de l'Environnement à s'équiper de ces EPI.

↳ L'Administration modifie le texte en précisant (P.23, pt II.4) que : « lors des entraînements, des exercices devront obligatoirement être faits avec les équipements spécifiques ».

+ de propositions avec l'Unsa!



Résultats des avis : Favorable : 2 Unsa-Ecologie, 1 EFA-CGC
Défavorable : 4 SNE
Abstention : 2 FO, 1 CGT

Le Directeur général informe les élus au Comité social d'administration que M. Charles FOURMEAUX sera nommé Directeur de la Police à compter du 1^{er} mars 2024. Âgé de 30 ans, Administrateur civil au Ministère de l'Intérieur, il a fait science po et l'ENA et a occupé le poste de sous-préfet dans le 37 (nov. 20 à oct. 22). Il est actuellement en poste à la DGEF (direction générale des étrangers en France (DGEF), en tant que directeur de cabinet.

On notera le penchant Corporatiste affirmé de M. Obled qui ne recrute que des directeurs de la police qui ont fait l'ENA comme lui !!

L'Unsa-Ecologie aurait souhaité un profil qui ne soit pas marqué par la fonction administrative pur et dur. La police judiciaire est un pan très important de notre métier qui ne doit pas être marginalisé. Les Inspecteurs de l'Environnement ne formant pas un Corps de police administrative !!

Souhaitons-lui déjà la bienvenue parmi nous et espérons que la police judiciaire de terrain soit au cœur de sa lettre de mission.



Point 3 : Droits et moyens des représentants des personnels (pour avis)

Ce projet soumis à l'avis du Comité social d'administration a fait l'objet de trois réunions d'un GT dédié avec la Direction des ressources humaines.

L'objectif est de fournir aux agents de l'OFB un mémento qui permettra de répondre aux questions qui peuvent être parfois posées sur ce sujet.

Les échanges ont été très constructifs et positifs. On aboutit ainsi à un projet qui fait largement consensus.



Résultats des avis : Favorable à l'unanimité.

Point 4 : Bilan des réorganisations de l'année 2023 (pour information)

Ce dossier rapporte des modifications structurelles de services qui ne sont pas soumises à l'avis du Comité social d'administration. Nous sommes opposés à ce que des modifications infra-services puissent avoir lieu, et nous avons voté contre cette application restrictive du droit de regard du Comité social d'administration par le Directeur général délégué ressources qui avait fait voter ce point.

L'Unsa-Ecologie dénonce ainsi des choix surprenants qui consistent à profiter du départ d'un agent pour modifier l'organisation territoriale d'un Service départemental et non de réels projets d'organisation. Nous dénonçons également cette volonté qu'ont certains de réduire le nombre d'unités au détriment d'une hiérarchie de proximité qui permet des échanges et des contacts bien plus étroits et productifs.

Le Directeur général est d'accord sur certains points, notamment sur la gestion de proximité, mais d'un autre côté, il estime que se poser la question de l'organisation lors d'un départ en retraite ou mobilité n'est pas une mauvaise chose pour ajuster la situation si besoin.

Nous ajoutons que la liste des ajustements et réorganisations fournie n'est pas exhaustive. Des ajustements avec créations de postes ont eu lieu dans certains services (ex. : service police régional BFC) qui n'apparaissent pas.

L'Administration nous rétorque que lorsque cela n'aboutit pas à une modification conséquente du service on ne peut pas réellement parler d'une réorganisation....

En conclusion : Depuis que l'administration a sorti ces projets de réorganisations à soumettre pour avis au CSA on se rend compte que chacun fait ce qu'il veut dans son coin !!

Point 5 : Point d'information sur le projet « raison d'être de l'OFB »

Un GT s'est réuni une fois sur ce sujet. À cette occasion, nous avons émis une critique sur le fait que la proposition présentée est ouvertement construite en outil managérial avec des groupes de contacts qui ne comportent aucun agent qui n'a pas d'encadrement dans ses fonctions. Une autre critique était fondée sur la méthode de consultation envisagée dans les Services. En effet, par expérience, nous craignons que dans certains services le chef de service impose sa vision des choses.

Thierry CLAUSSE, directeur de la DET, présente le projet et l'état d'avancement de celui-ci.

Le Directeur général trouve que les agents vivent encore trop dans le passé. Il existe à l'OFB un paquet de métiers très différents et il faut arriver à les faire converger vers un objectif commun.

- Nouveauté avec la mise en place d'un groupe de contacts « agents » de 20-25 personnes en essayant d'être le plus représentatif possible (agent en SD / DR/DN) faisant suite à la demande des Organisations syndicales lors du GT.
- Au final on va discuter la fiche projet dans tous les services de l'OFB
- Au niveau des DR il y a eu un message de passé pour pouvoir épauler si besoin en local les managers pour animer le projet « raison d'être »
- On aura besoin d'un cabinet extérieur pour analyser la vision de l'OFB auprès des extérieurs pour voir comment nous sommes perçus et voir sur quel levier agir pour faire passer notre « raison d'être ».

Suite aux propos de l'Administration, l'Unsa-Ecologie donne sa position globale sur le sujet. C'est un « beau sujet » qui arrive bien tard après la fusion des établissements imposée aux personnels. Les personnels, aujourd'hui, ne sont pas contents et beaucoup sont démotivés. Alors, on peut se poser la question de savoir quelle est la raison d'être de l'OFB, mais il est bien tard. Nous pensons que nous pouvons tous nous rejoindre sur le fait que nous sommes tous là pour la protection de la biodiversité, de l'eau et des milieux. Ce peut-être un dénominateur commun. Il faut tenir compte de la diversité des métiers à l'OFB, on a tous le même objectif mais pas les mêmes leviers d'actions. Il faut prendre en considération toutes les « raisons d'être » de chaque métier et que chacun l'admette.

Pour l'Unsa-Ecologie, les Inspecteurs de l'Environnement, par exemple, ont pour « raison d'être » dans cet établissement public :

- 1) De faire respecter les lois et règlements produits dans ce but,
- 2) D'être présents sur le terrain au quotidien y compris les week-end et jours fériés lorsque les adeptes de sport de plein air exercent leurs activités
- 3) D'assurer un service public de qualité en répondant aux sollicitations de nos concitoyens

En DRAS ce seront d'autres leviers, en DSI également, etc.... chaque métier a sa raison d'être et chaque agent doit se reconnaître dans son métier, c'est essentiel.

Le Directeur général est d'accord sur une « raison d'être » de l'établissement et comment chaque agent peut y contribuer. Mais il ne semble pas en accord sur la raison d'être par métier quand il précise : *« Par Ex : la raison d'être c'est la préservation de la biodiversité et ensuite comment chacun peut y contribuer. Pour toutes les missions : connaissance, mobilisation, police mais pas spécialement raison d'être par métiers ».*

S'il ne veut pas voir la raison d'être à l'aune des métiers, ce ne sera pas en prenant celle de chaque agent que l'entité OFB fera Corps. Pas davantage avec la fameuse transversalité qui est une pratique qui commence à être un peu datée et qui a démontré son inefficacité à produire de la cohésion et des résultats !!



Point 6 : Programmation des grands chantiers

Une liste de chantier établie par la DRH et déjà produite au précédent Comité social d'administration nous est présentée. Elle présente les chantiers qui seront soumis au Comité social d'administration.

Nous faisons remarquer que rien n'est inscrit sur la préparation des concours Techniciens de l'Environnement 2025 alors que ce chantier doit se préparer en 2024, que nous n'avons rien sur les chantiers « métiers », notamment sur la Police dont les agents sont en attente depuis des années de résultats positifs (Gyro/2tons, Pve, accès aux fichiers, Néo...) que fait le Directeur général délégué police connaissance expertise ???

Nous faisons état également de l'absence du dossier concernant la revalorisation des primes pour le travail des week-ends et des jours fériés. Ce chantier devait être traité en parallèle à celui des astreintes ! ainsi que celui sur l'ARTT qui est provisoire depuis 4 ans !!!

Point 7 : suivi des avis

Ce dossier, tel que présenté, n'apporte pas de remarques de notre part.

Point 8 : questions diverses

Eu égard au nombre important de questions diverses déjà posées, l'Unsa-Ecologie n'a pas jugé opportun de charger davantage un ordre du jour bien trop dense.

Concours TSE : des échanges animés ont lieu entre toutes les Organisations syndicales et la direction générale qui considère qu'elle a bien agi. Pour l'Unsa-Ecologie, le problème réside dans le fait que l'Administration a été trop vite et a pris en compte un jugement individuel en référé et non sur le fond, et qu'elle l'a étendu à tous les agents dans la même situation. De fait, en admettant des candidats qui n'avaient pas les conditions requises et écrites sur une note *ad-hoc*, elle crée elle-même une rupture d'égalité de traitement par rapport aux agents qui n'avaient pas les conditions requises et qui, soit de leur initiative directe, soit après avoir interrogé la Directions des ressources humaines, ont décidé de ne pas s'inscrire, alors qu'ils se trouvent dans la même situation que ceux que le Directeur général vient d'admettre !!!
Des recours sont d'ores et déjà engagé contre cette procédure en rupture d'égalité.

Paye de janvier avec le nouvel outil RH RenoiRH :

Il apparait qu'environ 50 fiches de paie avec des différences importantes ont été déclarées et de nombreux autres cas avec quelques dizaines d'euros qui feront l'objet d'une vérification.

Chaque agent doit vérifier sa fiche de paie de janvier en la comparant avec celle de décembre.

Primes de restructuration : 137 dossiers de demande de PRS sont enregistrés. 80 ont fait l'objet du versement de la prime pour un montant total de 336 000 euros. 57 agents ne savent pas encore le résultat de leur demande...

Nous demandons le nombre exact de dossiers de PRS mis au contentieux administratif. Le Directeur général délégué ressources se dit incapable de répondre

Organisation du travail durant les JO 2024 : 2 textes encadrent, dont une Circulaire du 12 janvier 2024. Le Directeur général délégué ressources annonce :

3 cercles concentriques :

- 1) Agents directement concernés par les JO : personne à l'OFB
- 2) Agents mobilisés en cas d'atteinte à l'environnement sur les périmètres des jeux : veiller à avoir un binôme minimum voir trinôme mobilisable (Départements autour de Paris mais également à proximité des sites olympiques)
- 3) Restant des personnels : sur les sites impactés (Vincennes) on pourra déroger aux maximums du télétravail.

Nouveau dispositif de retraite progressive :

Quelle politique de l'établissement sur le temps partiel ?

Le Directeur général précise que ce nouveau dispositif reste encore à analyser car des premiers cas devraient arriver dans l'établissement.

L'adjointe au Directeur général délégué ressources affirme que « *Cela ne concerne que les personnels qui sont déjà en temps partiel* »



Le Directeur général délégué ressources reproche à FO d'avoir organisé des webinaires sur ce sujet alors qu'on est dans « la même maison » et que le sujet n'a pas été débattu !!!

L'Unsa-Ecologie défend FO sur le fait que chacun reste à sa place. Les Organisations syndicales sont dans leur droit d'informer les collègues sur les dispositions dont ils peuvent bénéficier et c'est à l'administration de les décliner et les mettre en place dans la boutique !

Situation à Mayotte : compte tenu du contexte d'extrême violence dans ce département, l'Unsa-Ecologie et l'ensemble des autres Organisations syndicales demandent au Directeur général de doter les Inspecteurs de l'Environnement de LBD qui est un moyen intermédiaire de défense indispensable et dont toutes les forces de l'ordre sont aujourd'hui dotées à Mayotte.

Participation des Inspecteurs de l'Environnement au forum Justice-Environnement : l'Unsa-Ecologie dénonce avec vigueur la position du Directeur général délégué police connaissance expertise qui demande de se désinscrire du forum au prétexte que la Magistrature qui gère ce forum aurait fait l'objet de reproches de sa hiérarchie et que le forum ne serait pas validé par la Chancellerie.

Les affirmations de ce Directeur délégué sont absolument fausses. D'une part, ce Forum est parfaitement conforme et reconnu par la Chancellerie puisqu'il fait partie des 28 Forums professionnels d'échanges au sein du Ministère de la Justice. D'autre part, la Magistrature administrative de ce Forum n'a jamais reçu aucun reproche de sa hiérarchie ou de qui que ce soit, c'est elle-même qui nous l'assure dans un message.

Sur le fond, c'est un outil très utile pour échanger selon des règles procédurales qui respectent évidemment le secret de l'instruction et qui permet d'apporter des éléments juridiques ou techniques, du soutien et parfois de résoudre des affaires avec des ramifications.

Le Directeur général ne semblait pas informé de cet état de fait et des positions du Directeur général délégué police connaissance expertise.

Nous lui indiquons que nous lui fournirons l'ensemble des éléments qui légitiment l'utilisation par les Inspecteurs de l'Environnement de ce forum professionnel et infirment les propos du délégué à la police.

Nous annonçons également que si la volonté d'entrave de ce dernier persistait, nous lancerions un mot d'ordre syndical donnant aux Inspecteurs de l'Environnement toutes les raisons et les explications des motifs pour lesquels il ne faut pas respecter ses instructions absurdes.

POURQUOI ADHÉRER À L'UNSA-ÉCOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un corps de l'environnement intégrant une véritable police environnementale et valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial.



APPEL À COTISATION : Tous ensemble plus forts !
Cotisation UNSA-Ecologie : 0,30€ x INM au 1er janvier 2024
(à savoir : 66,6% déductible des impôts)

[Cotisation syndicale sur unsa-ecologie.com](http://unsa-ecologie.com)

